



**BTS
CG**

**BTS Comptabilité
Gestion, [RNCP 39159](#)**

ALTERNANCE

Formation en alternance, gratuite et rémunérée (et en mixité de public)

Dates de la formation :
de Septembre 2025 à juin 2027

Durée : 2 ans – 1350 H

Rythme de l'alternance dès la 1^{ère} année :

- 2 j/ semaine en centre de formation
- 3j/semaine en entreprise

Condition d'admissibilité :
Être titulaire d'un Baccalauréat

Période d'inscription :
1^{ère} année : Parcoursup à partir de février
2^{ème} année : contactez-nous à
ufa@sta-flers.fr

Inscription définitive à compter de la signature du contrat d'alternance et après entretien et test de positionnement

Statut :
→ Contrat d'apprentissage (29 ans maximum) sauf exception prévue par la loi
→ Contrat de professionnalisation

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

- ◆ Gestionnaire de paie
- ◆ Assistant(e) contrôleur de gestion
- ◆ Technicien(ne) des services comptables
- ◆ Collaborateur au sein de cabinets d'expertise comptable
- ◆ Assistant(e) comptable, Comptable unique

OBJECTIFS

Le titulaire du BTS CG est capable de **prendre en charge les activités comptables et de gestion de l'organisation à laquelle il appartient ou pour le compte de laquelle il agit au titre d'un prestataire extérieur.**

L'environnement des activités comptables est au croisement d'enjeux variés : la prise en charge de composantes de l'activité soit par des acteurs spécialisés du secteur (cabinet comptable, organisme de gestion) soit par un service spécialisé au sein d'une organisation dont l'activité est autre (cas du service comptable ou du comptable unique d'une entreprise); l'évolution de la législation et de la réglementation exigeant une attitude permanente de veille; l'importance accrue des traitements informatisés et des procédures comptables.

Niveau 5

Date d'échéance de l'enregistrement : 31/08/2029

Certificateur : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

COMPÉTENCES VISÉES

- Contrôler et traiter** comptablement des opérations commerciales
- Contrôler et produire** de l'information financière
- Gérer** des obligations fiscales
- Gérer** la paie
- Analyser et prévoir** l'activité
- Analyser** la situation financière
- Fiabiliser** l'information et les systèmes d'information comptable

SECTEURS D'ACTIVITE

- ◆ Entreprises du secteur privé et du secteur public
- ◆ Cabinets prestataires de services comptables
- ◆ Secteur associatif
- ◆ Service comptable et financier du secteur administratif (public)

POURSUITE D'ETUDES

Avec un BTS CG validé, les diplômés peuvent poursuivre en licence dans les secteurs de la finance-comptabilité, des ressources humaines ou de la gestion d'entreprise, en Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG), en licence (L3 économie-gestion, gestion ou AES) pour devenir par exemple collaborateur en cabinet d'expertise comptable, administrateur de biens, ou agent de la fonction publique (sur concours).

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES/METHODES PEDAGOGIQUES :

Contrôles en cours de formation (épreuves écrites et orales) et partiels en fin de semestres, avec remise de bulletins de notes et appréciation de l'équipe pédagogique.

Un bilan individuel d'acquisition des compétences et des savoirs est réalisé en fin de chaque semestre. Tout au long de son parcours pédagogique, l'étudiant élabore un projet personnel qui fait l'objet d'un mémoire et d'une soutenance devant un jury de professionnels.

Les cours ont lieu en présentiel, des travaux pratiques sont proposés et les étudiants bénéficient d'un accompagnement individualisé pour les travaux de rédaction.

UNITÉS DE FORMATION

- ◆ Culture Générale
- ◆ Anglais
- ◆ Culture Economique Juridique et Managériale (CEJM)
- ◆ Mathématiques appliquées
- ◆ Processus comptables : Contrôle et traitement comptable des opérations commerciales / Contrôle et production de l'information financière / Gestion des obligations fiscales et des relations sociales / Analyse et prévision de l'activité et de la situation financière / Fiabilisation de l'information et système d'information comptable
- ◆ LV2 facultative (allemand ou espagnol)

Résultats
2023 - 2024

Date d'ouverture de la 1^{ère} session au campus de Flers : 1^{er} septembre 2021

[InserJeune](#)

Nombre d'apprentis : 2

Taux d'interruption en cours de formation : 0%

Taux de rupture avec poursuite d'étude : 0%

Nombre de candidats présentés à l'examen : 2

Taux de réussite examen : 100 %

Taux de poursuite d'étude : 100 %

Taux d'insertion dans l'emploi : 0%

RÉMUNÉRATION

Salaires minimum brut mensuel d'un salarié en contrat d'apprentissage en vigueur au moment de la signature du contrat :

| Année d'exécution du contrat | Age de l'apprenti | | |
|------------------------------|-------------------|--------------|---------------|
| | 18 à 20 ans | 21 à 25 ans | 26 ans et + |
| 2025 - 2026 | | | |
| BTS 1 ^{ère} année | 43 % du SMIC | 53 % du SMIC | 61 % du SMIC |
| BTS 2 ^{ème} année | 51 % du SMIC | 61 % du SMIC | 100 % du SMIC |



Accessibilité :

L' établissement se situe à 5mn à pied du centre-ville.

Vous êtes en situation de handicap ?

Contactez-nous, nous étudierons les modalités d' accueil.

AIDE AUX EMPLOYEURS POUR L'EMBAUCHE D'UN(E) APPRENTI(E)

En 2025, le Gouvernement reconduira par décret une aide pour les employeurs embauchant des apprentis. Elle sera de 5000€ pour l'embauche d'un apprenti au titre de la seule première année du contrat pour les employeurs de moins de 250 salariés et de 2000€ pour les autres. Le montant de l'aide sera maintenu à 6000€ pour l'embauche d'apprentis en situation de handicap.